



Comité Directeur du DISTRICT du CHER de FOOTBALL

Réunion du 08 Septembre 2020

Le Comité Directeur s'est réuni le mardi 08 septembre 2020 à 18 h au siège du District du Cher, sous la présidence de Monsieur Marc TERMINET.

Présents(es) :

Mme FONTAINE Séverine – Mlle BOLARD Amélie
MM. APERT Jean-Marie - CLOUVET Jean-Claude - DELAPORTE Thierry - DRIF Lakdar - GARCIA Salvador (Représentant UNAF) - GUERIN Patrick - HERRERO Paul - JACQUET Yves - LANGLOIS Claude - MICHOUX Johan – TERMINET Patrick – COELHO Julien (Président de la CDA).

Excusés :

Dr BONNEAU Pierre – MM- COUREAU Michel – RICHARD Joël (Responsable des Educateurs) - CAINER Emmanuel (ETD)

Absent non excusé :

M. DENIZOT Philippe

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président demande aux membres présents d'observer un instant de silence et de recueillement à la mémoire de notre ami et ancien membre du Comité Directeur représentant le corps arbitral, **Sébastien CONTAMINE**, récemment décédé, et dont les obsèques seront célébrées demain.

1 – APPROBATION D'UN PROCÈS-VERBAL

Adoption du Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction qui s'est tenu le 9 juillet 2020.

⇒ **Adressé aux membres le 23/07/2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

2 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

2 – 1/ ELECTIONS COMITE DIRECTEUR ET DELEGATION DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE DISTRICT AUX AG DE LA LIGUE (mandature 2020-2021)

Conformément au Procès-verbal publié le 02 septembre dernier, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, au cours de sa séance du 01/09, a, concernant l'élection du Comité Directeur validé la liste conduite par Monsieur Marc TERMINET, et rejeté celle dont Monsieur Eric LESTRADE était tête de liste.

Ladite Commission a aussi entériné 12 des 13 candidatures individuelles reçues pour constituer la délégation des représentants des Clubs de District aux Assemblées Générales de la ligue.

2 – 2/ ASSEMBLEE GENERALE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'ordre du jour établi est soumis à l'approbation de tous :

- Vérification des pouvoirs à partir de 18 H 15.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (19H00)

- Accueil de **Monsieur Frédéric TURPINAT**, Président de l'AS St Germain du Puy

- Intervention de **Madame Marie-Christine BAUDOIN**, Maire de St Germain du Puy

- Allocution de **Monsieur Marc TERMINET**, Président du District du Cher de Football

- Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 05 Octobre 2019 à BIGNY-VALLENAY (diffusé le 10/02/2020) sur le site Internet du District <http://cher.fff.fr>).

- Présentation de l'exercice financier clos le 30 juin 2020 par **Messieurs Paul HERRERO**, Trésorier Général, et **Yves LE GOFF**, Expert-comptable.

- Rapport du Commissaire aux Comptes et des Vérificateurs aux Comptes

- Approbation des comptes présentés après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes

- Affectation du résultat au poste « Fonds Associatif »

- Approbation des conventions réglementées après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes

- Présentation des comptes prévisionnels de l'exercice 2020/2021 par **Monsieur Paul HERRERO**, Trésorier Général

ÉLECTIONS

- Intervention de **Monsieur Robert GONZALES**, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

- Modalités pratiques des élections (utilisation des boîtiers électroniques) : explications fournies par **Monsieur Alain DESOEUVRES**, Secrétaire Général de la Ligue

- Election des Membres du Comité Directeur (mandature 2020/2024) : présentation des candidats(es) figurant sur la liste présentée par **Monsieur Marc TERMINET**

- **Vote**

- Election des Délégués et Suppléants pour les Assemblées Générales de la Ligue Centre-Val de Loire (mandature 2020/2024) : présentation de la liste des candidats(es).

- **Vote**

- Renouvellement des mandats des Vérificateurs aux Comptes (mandature 2020-2024).

- **Vote**

PAUSE de 15 minutes

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

-Propositions de Modifications réglementaires présentées par **Monsieur Claude LANGLOIS**, Président de la Commission Statuts & Règlements.

- **Vote**

REPRISE DU DEROULEMENT NORMAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- Intervention du nouveau Président du District du Cher de Football

- Questions diverses (cf. à l'Article 12.5.2 des Statuts du District du Cher de Football)

- Remise de Récompenses et Médailles

- Interventions des personnalités

- Lieu de la prochaine Assemblée Générale

Pour permettre le déroulement normal de l'Assemblée, cet ordre du jour pourra être modifié

!/ \ Port du masque obligatoire – Distanciation imposée dans la salle

2 – 3/ DEMANDES D'ENTENTES

Les clubs du CS VIGNOUX et de l'US NANCAY sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en ententes pour les catégories U11 et U17 (*club support CS VIGNOUX*).

⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs du CS VIGNOUX, du CS FOECY et, de l'US NANCAY sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour la catégorie U13 (*club support CS VIGNOUX*).

⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs de la JSM ST GEORGES SUR LA PREE et du SC VATAN (Indre) sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour la catégorie U16, U17 et U18 (*club support JSM ST GEORGES SUR LA PREE*).

- ⇒ **Le Comité Directeur valide ces ententes sous réserve qu'elles soient conformes à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs de la JSM ST GEORGES SUR LA PREE et du SC VATAN (Indre) sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour les catégories U14F et U15F (*club support JSM ST GEORGES SUR LA PREE*).

- ⇒ **Le Comité Directeur valide ces ententes sous réserve qu'elles soient conformes à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs de l'AVENIR DE LA SEPTAINE, de l'ES JUSTICES BOURGES et de l'ASIE DU CHER sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour la catégorie U15 (*club support AVENIR DE LA SEPTAINE*).

- ⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs de BOURGES JUSTICES et A.S.I.E. du Cher sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour la catégorie U17 (*club support Bourges Justices*).

- ⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs de l'US PLOU et de l'OLYMPIQUE MORTHOMIERS sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour la catégorie U11 (*club support US PLOU*).

- ⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs du FCVS (Football Club Verdigny Sancerre), de l'ESB (Entente SAVIGNY BOULLERET) et de l'U. BELLEVILLOISE FC (UBFC) sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en ententes pour les catégories U11, U13, U15 et U18 (*club support FCVS*).

- ⇒ **Le Comité Directeur valide ces ententes sous réserve qu'elles soient conformes à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs de l'AS ST GERMAIN DU PUY et de l'US STE SOLANGE sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en ententes pour les catégories U7, U9, U11, U13, U15 et U18 (*club support AS ST GERMAIN DU PUY*).

- ⇒ **Le Comité Directeur valide ces ententes sous réserve qu'elles soient conformes à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs de l'AS ORVAL et de l'US DUN sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour la catégorie U15 (*club support AS ORVAL*).

⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs de l'AS ORVAL et de l'US CHARENTON sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour la catégorie U11 (*club support AS ORVAL*).

⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs du STADE BRINONNAIS et de l'ES AUBIGNY sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour la catégorie seniors Départemental 3 (*club support ES AUBIGNY*)

⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs du STADE BRINONNAIS et de l'ES Aubigny sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour la catégorie seniors Départemental 4 (*club support STADE BRINONNAIS*)

⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs du FC FUSSY ST MARTIN VIGNOUX et de l'US HENRICHEMONT MENETOU sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente dans la catégorie U15 sous le nom d'ENTENTE DU HAUT-BERRY (*club support FC ST MARTIN VIGNOUX*)

⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs du FC FUSSY ST MARTIN VIGNOUX et de l'US HENRICHEMONT MENETOU sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente dans la catégorie U18 sous le nom d'ENTENTE DU HAUT-BERRY (*club support US HENRICHEMONT MENETOU*)

⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs de NEUVY VETERANS FOOTBALL et du CS FOECY sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente dans la catégorie Vétérans sous le nom d'ENTENTE NEUVY VETERANS FOOTBALL (*club support NEUVY VETERANS FOOTBALL*)

⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs de l'ES TROUY et de l'US PLAIMPIED sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente dans la catégorie U13 sous le nom d'ENTENTE TROUY/PLAIMPIED (*club support ES TROUY*)

- ⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

Les clubs du CS ARGENT et de l'ES AUBIGNY sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente dans les catégories U7, U9, U11, U13, U15, U17, et Seniors Féminines sous le nom d'ENTENTE CHER NORD (*club support CS ARGENT*)

- ⇒ **Le Comité Directeur valide cette entente sous réserve qu'elle soit conforme à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.**

2 – 4/ CHARTES RECUES

2 Chartes du Président reçues, celles du SL CHAILLOT VIERZON et de l'US HERRY.

2 – 5/ FONDS DE SOLIDARITE DU FOOTBALL

Une communication de la LFA en date du 28 août dernier nous avise du versement prochain, auprès de la Ligue, de la contribution de la FFF soit 7 € par licencié enregistré 30/06/2020, et concerne tous les clubs qui ont validé leur demande. S'ajouteront à cette dotation 1.5 € de la Ligue et 1.5 € du District.

Cette somme totale de 10 € donc par licencié sera portée au crédit du compte de chaque Club à la Ligue

2 – 6/ DOTATIONS BALLONS ET CHASUBLES : OPERATION FEDERALE CLUBS MOINS DE 100 LICENCIES.

Publication ci-après de la dotation par club. Les ballons nous ont été livrés tout dernièrement, il s'agit maintenant d'en prévoir la répartition et leur remise aux clubs. A vérifier si les chasubles ont été fournies.

Cette remise se fera à l'issue de l'Assemblée Générale.

Club	Numéro d'affiliation	BALLONS TAILLE 4	BALLONS TAILLE 5	BALONS MAGIA	BALLONS FUTSAL	CHASUBLES
A.S.C. FRANCO-TURQUE	582461	0	10	1	0	10
AJSB	564144	0	10	1	0	10
ARGENT CS	504956	20	0	0	0	8
ASSOCIATION SP.L. D'	564140	0	10	1	0	10
BAUGY/VILLAB	504923	0	10	1	0	10
BELLEVILLE FC	547782	20	0	0	0	8
BENGY AS	546258	0	10	1	0	10
BIGNY AS	504997	20	0	0	0	8
BLANCAFORT ES	544730	0	10	1	0	10
BRECY ES	505260	20	0	0	0	8
BRINON STADE	505170	0	10	1	0	10
CHALIVROY AS	518542	0	10	1	0	10

CHARENTON/CHE	526146	20	0	0	0	8
CIVRAY FC	542134	0	10	1	0	10
COLOMBIERS ES	537086	0	10	1	0	10
ES MERY	580952	0	10	1	0	10
ET.S. TROUY VETERANS	548452	0	10	1	0	10
FC CHEZAL BENOIT	550089	0	10	1	0	10
FOECY CS	504909	20	0	0	0	8
GRACAY/GENOUI	547570	0	10	1	0	10
HERRY US	523934	0	10	1	0	10
IDS ST ROCH FR	553759	0	10	1	0	10
JARS FC	529038	0	10	1	0	10
LERE ALS	524269	0	10	1	0	10
LEVET ASC	510559	20	0	0	0	8
MARCAIS ES	525264	0	10	1	0	10
MARMAGNE BERRY BOUY	551465	20	0	0	0	8
MEHUN S/Y	505054	20	0	0	0	8
MOROGUES AS	529932	0	10	1	0	10
MORTHOMIERS	524969	20	0	0	0	8
MOULINS S/YEV	524570	0	10	1	0	10
NANCAY/NEUV	542541	20	0	0	0	8
PARASSY FS	523772	0	10	1	0	10
PLOU US	529943	20	0	0	0	8
PREVERANGES	535034	0	10	1	0	10
R.C. TORTERON	548287	0	10	1	0	10
SOULANGIS AS	534018	0	10	1	0	10
ST GEORGES PR	526150	0	10	1	0	10
ST GEORGES PX	533409	0	10	1	0	10
ST HILAIRE FR	520710	0	10	1	0	10
ST JUST US	516878	0	10	1	0	10
SUBDRAY LE AS	539138	0	10	1	0	10
U.S. STE SOLANGE	525436	20	0	0	0	8
US LUNERY/ROSIERES	544155	20	0	0	0	8
VAILLY CS	505077	0	10	1	0	10

2 - 7/ INFORMATIONS LIGUE

Situation sanitaire :

Reçue ce jour la liste des référents COVID pour la ligue et ses Districts. En qui concerne le nôtre comme publié la semaine passée sur notre site, c'est Johan MICHOUX qui assume cette mission.

Purge des sanctions :

Dans une note 20/08/2020 à l'attention des clubs de la Ligue, le Président Antonio TEIXEIRA porte à la connaissance de tous la modalité retenue par le COMEX, suite à une proposition formulée par le CNOSF, qui a décidé une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à la date du(8 juillet).

2 – 8/ INFORMATIONS FFF

Invitation week-end Bénévoles à Clairefontaine :

A l'image de ce qui a été réalisé pour une première fois la saison passée, cette invitation s'adresse aux dirigeants(es) de clubs licenciés (es) depuis moins de 5 ans.

A minima, 3 bénévoles majeurs seront désignés par District. Date limite de dépôt des coordonnées des personnes participantes 1 mois avant l'opération.

Les dates retenues pour notre ligue sont les 6 et 7 mars 2021.

2 – 9/REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DU CHER

Précisions

Article 21- Obligation d'arbitre

Quoique, du fait de la disparition de la Départementale 5, la Départementale 4 soit devenue la dernière division de district, les clubs de Départementale 4 ont obligation d'avoir un arbitre.

>>> *Précisions concernant les clubs de D5 de la saison 2019-2020:*

- Les clubs ayant acquis par leur classement à l'issue de la saison 2019-2020 le droit de monter de D5 en D4 sont soumis à l'obligation d'arbitre.

- Les clubs montés de D5 en D4 à l'issue de la saison 2019-2020 du fait de la disparition de la D5 sont dispensés de l'obligation d'arbitre pour la saison 2020-2021 exclusivement.

Ces modifications seront présentées à l'Assemblée Générale du 25 septembre 2020 pour approbation.

2 – 10/COURRIER RECU

TELETHON 2020 :

Note du 02/09 de Sébastien BRUNET, coordinateur départemental du TELETHON-CHER, nous informant et nous conviant au lancement (affiche jointe) de l'édition 2020, évènement qui se déroulera le samedi 19 septembre prochain, de 14h à 18h, au cœur de Bourges, sous la forme de multiples animations variées, festives, gratuites et ouvertes à tous.

3 – COMMUNICATIONS DU SECRETAIRE GENERAL

FAFA :

La mise en place du Fonds de Solidarité impacte l'enveloppe budgétaire dédiée au Fonds d'Aide au Football Amateur sur les chapitres Equipement et Transport. Nous avons été ainsi informés le 17 août par la LFA du gel des budgets alloués au FAFA.

Il nous a été demandé :

- de ne plus accepter de nouveaux dossiers avant qu'une vision claire du montant des enveloppes régionales pour la saison 2020- 2021 soit établie.
- de transmettre les montants des dossiers en cours. Cet envoi a été réalisé le 25 août pour un coût estimatif total Collectivités et Clubs de 287860 € et une aide estimative totale demandée de 64630 €.

Sont concernés :

- Verdigny, Sainte-Solange, l'AS Chapelloise, le Gazelec et Marmagne pour l'équipement.
- Bourges 18 pour le transport.

Nous attendons le retour de la LFA et/ou de la FFF.

SERVICES CIVIQUES :

Les missions sont passées de 7 mois à 8 mois et ont commencé le 1^{er} septembre au sein des clubs (AS Chapelloise, Sancoins et Saint-Germain du Puy). Le règlement ne change pas quant à la période d'exécution : il ne peut y avoir de volontaire en poste en juillet et août. Par conséquent, les missions restant à mettre en place ne pourront pas commencer au-delà du 1^{er} octobre ou du 1^{er} novembre.

4-COMMUNICATION DE LA CDA

La saison va repartir avec un effectif de 111 arbitres, 13 nous ont quittés et 5 sont arrivés. Sur les 111 arbitres, quelques-uns ne commenceront pas la saison avant la fin de l'année 2020.

L'IR2F a enregistré 10 candidats arbitres et a sollicité 2 formateurs. A cause de la Covid-19, cette formation risque d'être compliquée à mettre en œuvre.

Nous avons fait notre stage de rentrée des arbitres samedi 05 Septembre 2020. Sur 96 convoqués : 2 absents, 20 excusés (pour cause de travail, de blessure et de dossier médical non fait) et 74 présents plus quelques arbitres de ligue. Nous avons été obligés de faire 3 groupes de travail à cause de la pandémie. Tous les arbitres devaient effectuer un test physique et tous l'ont réussi. Merci à la ville de Bourges et au Bourges 18 pour la mise à disposition des installations du complexe Jacques RIMBAULT.

La CDA demande au Comité Directeur de nommer les personnes suivantes en tant qu'observateurs d'arbitres au sein du District :

Messieurs Jean Paul ASSATI, Patrick BONNET, Julien COELHO, Francis DEMAY, Salvador GARCIA, Gérald LAVRAT, Stéphane LEFEBVRE, Jean-Yves LENOIR, Claude MALBETE, Gilles MATHIEU, Christophe PETITON et Floran TERMINET pour les adultes, Jamel BOUGRINE, Claude REBOUL et Anthony ROMERO pour les jeunes.

⇒ **Le Comité Directeur valide cette proposition à l'unanimité.**

5-COMMUNICATIONS DU TRESORIER GENERAL

COMPTE DE RESULTATS et BILAN de la SAISON 2018-2019

Paul HERRERO, Trésorier Général du District du Cher, accompagné d'un collaborateur du Cabinet SAS AUDIT CGR, Commissaire aux Comptes, présente aux membres du Comité Directeur les comptes annuels pour la saison 2019-2020 ainsi que le prévisionnel pour la saison 2020-2021 qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale du 25 septembre prochain à SAINT GERMAIN DU PUY.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité les comptes présentés.**

6-TARIFS

DISTRICT DU CHER DE FOOTBALL			
TARIFS SAISON 2020/2021			
validés lors du Comité de Direction du 08/09/2020			
• Article 1			
COTISATIONS	2019/2020	2020/2021	
Individuelle (licence)	18,00	18,00	
Clubs	26,00	26,00	
ENGAGEMENTS	2019/2020	2020/2021	
1ère Division	49,50	49,50	<i>*Gratuité des engagements dans tous les</i>
2ème Division	40,50	40,50	<i>Championnats pour la saison 2020/2021</i>
3ème Division	34,00	34,00	
4ème Division	31,00	31,00	
Championnat U18	24,00	24,00	<i>(Tarif pour la saison et non plus par phase)</i>
Championnat U17	22,00	22,00	<i>(Tarif pour la saison et non plus par phase)</i>
Championnat U15G ou U15F	20,00	20,00	<i>(Tarif pour la saison et non plus par phase)</i>
Championnat U13G ou U13F	18,00	18,00	<i>(Tarif pour la saison et non plus par phase)</i>
Championnat U11G ou U11F	20,00	20,00	<i>(Tarif pour la saison et non plus par phase)</i>
Championnat U9	20,00	20,00	<i>(Tarif pour la saison et non plus par phase)</i>
Championnat U7	20,00	20,00	<i>(Tarif pour la saison et non plus par phase)</i>
Futsal sans Gymnase	26,00	26,00	
Vétérans	28,00	28,00	
Féminines	33,00	33,00	<i>(Tarif pour la saison et non plus par phase)</i>
Coupe du Cher	57,50	57,50	
Coupe M. Guéritat	18,50	18,50	
Coupe R. Feigenblum	18,50	18,50	
Coupe G. Pichonnat	27,00	27,00	
Coupe F. Sineau	12,50	12,50	
Coupe U15	12,50	12,50	
Coupe U13 et U11	11,00	11,00	
Coupes Féminines	15,50	15,50	
Coupe Football Diversifié (Entreprise, Futsal et loisirs) Seniors	22,00	22,00	
Coupe Football Diversifié (Entreprise, Futsal et loisirs) Jeunes => U19	11,00	11,00	
PRELEVEMENTS FORFAITAIRES (par match à domicile)	2019/2020	2020/2021	
1ère Division	25,00	25,00	
2ème Division	22,00	22,00	
3ème Division	17,00	17,00	
4ème Division	15,00	15,00	
5ème Division	12,00	12,00	
FRAIS DE DOSSIER	2019/2020	2020/2021	
Autorisation tournoi	GRATUIT	GRATUIT	
Changement Date Heure Match Seniors	12,50	12,50	
Confirmation Réserves, Réclamations et Evocations	70,00	70,00	
Frais de procédure d'Appel auprès Bureau	110,00	110,00	
Frais de procédure d'Appel auprès de la Commission d'Appel (Affaire Disciplinaire)	110,00	110,00	
Caution nouveau club ou reprise d'activité	360,00	360,00	
Homologation des Terrains	36,00	36,00	
Contrôle éclairage (nocturne)	36,00	36,00	
Relance situation de trésorerie club :	17,50	17,50	
Solde de trésorerie non réglé dans les délais (par relance)	10% du solde dû	10% du solde dû	
Formation candidat arbitre	80,00	80,00	
AMENDES	2019/2020	2020/2021	
* Absence Assemblée Générale :			
=> Non présent	70,00	70,00	
=> Représenté avec pouvoir par un autre club	35,00	35,00	
Licence manquante (date fixée par la Ligue Centre-Val de Loire)	20,00	20,00	
Lettre taxée	13,00	13,00	
Feuille de match hors délai	16,00	16,00	
+ Par jour de retard	11,00	11,00	
Non respect du statut de l'arbitrage D1 => par arbitre et par an	120,00	120,00	
Non respect du statut de l'arbitrage Divisions inférieures => par arbitre et par an	50,00	50,00	
Club recevant ne prévenant pas dans les 48 heures qu'un match n'a pas lieu	19,00	19,00	
Engagement non parvenu dans les délais	51,00	51,00	
+ Par jour de retard	11,00	11,00	

Abandon de terrain	92,00	92,00
Joueur, Dirigeant suspendu participant à une rencontre	166,00	166,00
Club ne demandant pas Autorisation de Tournoi	100,00	100,00
Club ne demandant pas Autorisation de Match Amical	100,00	100,00
Feuille de Match non conforme	16,00	16,00
Modification hors délai (moins de 15 jours) Jeunes => U19	16,00	16,00
Joueur sélectionné absent sans motif	35,00	35,00
Joueur et Dirigeant, Accompagnateur et Educateur non licencié, non qualifié (figurant sur la Feuille de Match)	50,00	50,00
Fraude sur identité	420,00	420,00
Non retour de document réclamé par le District	170,00	170,00
Non envoi de rapport demandé par une Commission Officielle (pour arbitre, compte du club d'appartenance débité)	50,00	50,00
Joueur pratiquant en catégorie non autorisée	36,50	36,50
Retrait équipe avant Championnat :		
=> Seniors	51,00	51,00
=> Jeunes	26,50	26,50
=> Jeunes (si modification calendrier)	56,00	56,00
Absence non excusée par écrit à une Convocation Officielle devant une Commission	50,00	50,00
Club ne réglant pas l'indemnisation de l'Officiel à l'issue de la rencontre (en complément de l'indemnisation de l'officiel)	par officiel 35,00	par officiel 35,00
Absence d'une équipe engagée en Compétitions Jeunes U7 à U9 (Coupe, challenge, Plateau ,,,)	16,00	16,00
Club recevant ne mettant pas à la disposition de l'adversaire un jeu de maillots numérotés, si couleurs non distinctes (Cf. Artivle 10 Alinéa 1 des Règlements Généraux de la ligue et de ses Districts)	100,00	100,00
Club déclaré fautif de l'échec de la FMI (2ème avertissement)	100,00	100,00
Synchronisation tardive FMI	20,00	20,00
Educateur non déclaré	par rencontre 50,00	par rencontre 50,00
Educateur non formé à l'issue de la saison	350,00	350,00
DOSSIER DISCIPLINE	2019/2020	2020/2021
Ouverture Dossier Disciplinaire	17,00	17,00
Avertissement	15,50	15,50
Exclusion :		
=> Second Carton Jaune	31,00	31,00
=> Carton Rouge direct	42,00	42,00
Incident hors match	62,00	62,00
FORFAITS	2019/2020	2020/2021
Forfait Général :		
=> Seniors	120,00	120,00
=> Jeunes	58,00	58,00
Forfait Simple (Club prévenant dans les délais)		
=> Seniors, Féminines, U19, U18	28,00	28,00
=> Championnat U11 à U17	18,00	18,00
Forfait Simple (Club prévenant hors délais ou ne prévenant pas)		
=> Seniors, Féminines, U19, U18	55,00	55,00
=> Championnat U11 à U17	35,00	35,00
Clubs ne prévenant pas :		
=> Toutes Coupes Départementales	55,00	55,00
=> Toutes Finales de Coupes Départementales	68,00	68,00
=> Refus de participation à la Finale J. de Souza	68,00	68,00
=> Equipe disputant Match ou Tournoi après forfait	75,00	75,00
=> Forfait Poule Finale	65,00	65,00
=> Pris du kilométrage de déplacement de l'équipe	1,20	1,20
ARBITRES	2019/2020	2020/2021
Absence aux stages obligatoires	40,00	40,00
Absence à une Convocation Officielle d'une Commission	50,00	50,00
OBLIGATIONS DIRIGEANTS	2019/2020	2020/2021
A compter de la date fixée par la Ligue Centre-Val de Loire (par dirigeant manquant et renouvelable le 1er de chaque mois)	25,00	25,00
BAREME KILOMETRIQUE	2019/2020	2020/2021
Nombre de Kilomètres parcourus (aller + retour), selon barème fixé.	0,39 x Km	0,401 x Km
INDEMNITES D'ARBITRAGE	2019/2020	2020/2021
Arbitre :		
=> Seniors - U19 et U18	30,00	30,00

=> Féminines - Jeunes jusqu'à U17	24,00	24,00
=> Coupes du Cher Seniors	30,00	30,00
=> Coupe G. Pichonnat	30,00	30,00
=> Coupe F. Sineau	24,00	24,00
=> Coupe M. Bellaches	24,00	24,00
=> Coupes Féminines	24,00	24,00
Arbitre Assistant :		
=> Seniors - U19 et U18	24,00	24,00
=> Féminines - Jeunes jusqu'à U17	18,00	18,00
=> Coupes du Cher Seniors	24,00	24,00
=> Coupe G. Pichonnat	24,00	24,00
=> Coupe F. Sineau	18,00	18,00
=> Coupe U15	18,00	18,00
=> Coupes Féminines	18,00	18,00
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT		
• Article 2		
a) Forfait Championnat Senior		
En cas de forfait d'une équipe dans les Championnats Seniors, les frais de déplacement du club adverse seront remboursés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru Aller et Retour, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match.		
b) Forfait Championnat des Jeunes		
Pour les Championnats U19 à U11, les frais de déplacement seront calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre parcouru trajet simple, si le club en fait la demande, sous réserve qu'il se soit déplacé chez l'équipe adverse pour le match.		
c) Match remis ou à rejouer		
Dans tous les cas où une rencontre serait remise par suite de l'impraticabilité du terrain, décidée par l'arbitre, et alors que l'équipe visiteuse se serait déplacée, ainsi que pour toute rencontre donnée à rejouer par la Commission Coupes et Championnat, le club visité devra rembourser au club visiteur la moitié de ses frais de déplacement calculés sur la base de 1,20 € du kilomètre trajet aller et retour.		
Les dispositions financières prévues aux paragraphes c) devront être réglées entre les clubs dès la fin de ces rencontres. Au cas où le club visité ne voudrait pas satisfaire à cette obligation, le District se chargera de régler l'affaire en litige qui sera assortie d'une amende supplémentaire envers le club défaillant de 20,00 €.		
RÉCLAMATIONS		
• Article 3		
Le montant du droit à toute réclamation est fixé chaque saison par le Comité de Direction. Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant, et mis ensuite à la charge du club déclaré fautif, si celui-ci n'est pas le réclamant. Dans tous les autres cas (lettre non envoyée réglementairement, envoyée hors délai, réserves rejetées.....), ce droit reste acquis au District.		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le Président,

Marc TERMINET

Le Secrétaire Général,

Claude LANGLOIS